

Compte rendu n° 07/2019
séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2019

Le 12 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 23 août 2019, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Pascale VULIN.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Jean-Michel JACQUES, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- budget 2019 – décision modificative n°5

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

⇒ **Document des prescriptions pour la forêt communale du SAPPEY - Période 2019 – 2038**

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de d'Aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2019 - 2038 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 163 ha 80 a 91ca.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé et demande aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000.

⇒ **Tarifs location salle polyvalente cours d'art plastique**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°19/2019 du 09 mai 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier de modifier la convention signée avec Madame DE CALIGNON concernant la location de la salle pour les cours d'art plastique. En effet, les tarifs fixés initialement étaient pour 2 cours chaque mercredi alors qu'à partir du 1er septembre seulement 1 cours sera maintenu. Monsieur le Maire propose de facturer 20 euros chaque mercredi et 20 euros la journée de stage à compter du 1er septembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

⇒ **Constitution d'une servitude de passage entre les Consorts Carrier-François-Dubois et la Commune au lieu-dit Chez Fauraz**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°35/2019 du 11 juillet 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire de deux terrains au lieu-dit Chez Fauraz section C n°1673 et 1156

Il informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'établir une servitude de passage entre Consorts Carrier-François-Dubois afin qu'ils puissent avoir accès à leur parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de constitution de la servitude et de viser le plan annexé, dit que cette servitude a lieu sans indemnité et que les frais d'actes notariés seront pris en charge par les particuliers.

⇒ **Budget 2019 – décision modificative n°5**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs dépenses n'ont pas été prévues dans le budget investissement de 2019, il convient donc de faire les modifications suivantes :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
D Chapitre 011 - Article 615231 Entretien voirie	37 500.00	
D Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		37 500.00
Investissement		
R Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement		37 500.00
D Chapitre 21 - Article 2111 Terrain		1 639.44
D Chapitre 21 - Article 2117 Bois, Forêt		4 554.00
D Chapitre 21 - Article 21318 Autres batiments publics		21 490.30
D Chapitre 21 - Article 2135 Installations générales		1 166.00
D Chapitre 21 - Article 2152 Installations de voirie		7 350.00
D Chapitre 21 - Article 2158 Autres materiels et outillages		1 300.26

DIVERS

★ Micro-crèche Petit à Peton

La micro-crèche ouvrira le 16 octobre 2019.

L'inauguration aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à 11h00.

★ Aménagement communal

L'aménagement du talus après la salle polyvalente est terminé.

Une subvention supplémentaire de 9 420 euros a été attribuée à la Commune de la part du Conseil Départemental.

★ Ecole Le Sappey- Vovray en Bornes

La rentrée des classes s'est très bien passée dans la nouvelle école « Sappey-Vovray en Bornes ».

L'inauguration aura lieu le samedi 21 septembre 2019 à 10h30.

★ Ancienne école

La CCPC a terminé le déménagement de l'ancienne salle de classe.

Monsieur le Maire informe que les prochaines réunions se feront dans cette pièce.

Il propose que le crépi et la peinture soit refait. Un devis sera demandé.

★ Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. La Commune recherche un agent recenseur. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de la mairie

★ Travaux ENEDIS

La mise en place des nouveaux transformateurs est en train d'être réalisée par ENEDIS

Fin à 21h00

